

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 mars 2017



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HELIE (pouvoir MME VANDRIESSE) - M. CHEVALIER (pouvoir M. AYACHE) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

**Membres absents** : M. HOUPERT - Mme ERSCHENS

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**SDAT/SDAT'Entreprise - collecteurs de textiles, linge de maison et chaussures au sein des services - convention à signer entre la SDAT, la Communauté Urbaine Grand Dijon, la Ville de Dijon et le CCAS**

Madame Akpinar-Istiquam, au nom de la commission solidarité, citoyenneté et démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT), de par ses fonctions d'entraide auprès de publics en grandes difficultés, gère plusieurs structures dont SDAT'Entreprise. Cette dernière regroupe plusieurs chantiers d'insertion d'utilité sociale dont la Vêtementerie 21.

Vêtementerie 21, Atelier de Chantier d'Insertion (ACI), est une structure d'insertion par l'activité économique dont la finalité est la requalification sociale, la mobilisation professionnelle, la définition et la mise en œuvre de parcours professionnels pour des personnes jusqu'alors bénéficiaires des minima sociaux.

L'activité Vêtementerie 21, se décompose en plusieurs phases : la collecte, le tri, le recyclage et la vente au sein de deux magasins de prêt-à-porter de deuxième main.

SDAT'Entreprise est donc amenée à collecter des vêtements, des chaussures, de la maroquinerie et du linge de maison ou d'ameublement auprès de particuliers via des collecteurs textiles installés sur l'espace public.

Le 7 juillet 2015, une convention a été signée formalisant la coopération entre la SDAT et la Communauté Urbaine du Grand Dijon, la Ville de Dijon et le CCAS de la Ville de Dijon volontaires à l'expérimentation de la pose de collecteurs au sein même de leurs locaux.

Cette convention étant arrivée à échéance au 31 décembre 2016, il convient aujourd'hui de la renouveler.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le projet de renouvellement de la convention multipartenariale annexé au présent rapport ;
- 2 - m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive et tous actes à intervenir pour son exécution.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 55**

**Abstentions : 2**